Éclairage public

La Ville de Pessac est soucieuse de son environnement. Afin de ne pas perturber la faune et de la flore et d'économiser de l'énergie, celle-ci a décidé depuis juin 2017 que les 350 km de voirie ne seraient plus éclairés entre minuit et 6h du matin.

Plan lumière

La Ville a engagé le remplacement progressif de son parc d'éclairage public par des éclairage leds nouvelle génération. Le déploiement va s'échelonner jusqu'en 2028

Pourquoi ce changement ?

L'objectif est de réaliser des économies d'énergie et de limiter l'impact environnemental, en particulier sur la faune nocturne, via une gestion horaire régulée stricte. D'un montant total de trois millions d'euros, ce plan de modernisation de l'éclairage public va s'échelonner jusqu'en 2028. Il devrait permettre une diminution de la consommation électrique de près de 400 000 € par an. Les 9 501 points lumineux de la ville sont concernés, même ceux déjà passés aux leds, car la règlementation sur la pollution lumineuse a évolué et oblige désormais à installer des leds de lumières aux tons jaunes et orangés réduisant ainsi l'impact sur la faune et la flore.
Avant, on éclairait les villes, maintenant on éclaire à l'usage, dans le respect de la nature, des normes et du sentiment de sécurité.

Quels sont les changements ?

L'éclairage public fonctionnera avec un système de gradation. Les nouvelles leds installées permettront une gradation de la puissance d'éclairage, adaptée aux usages et aux horaires.
La puissance de l'éclairage débutera à 100% un quart d'heure avant le coucher du soleil et de 60% à 70% entre 20h et 23h, puis de 10% à 20% entre 23h et 5h, elle sera de nouveau à 60%-70% entre 5h et 6h avant de repasser à 100% entre 6h et le lever du soleil. A terme, il n'y aura plus d'extinction de l'éclairage public, sauf dans certains lotissements où des capteurs de présence seront installés à compter de 23h.
Plus d'informations sur le document téléchargeable en bas de page.
Deux modèles de lanterne ont été retenus, de forme ovoïde, dotés, selon la hauteur du mât, d'une à trois barrettes de 16 leds chacun. Ces nouvelles lanternes projettent un faisceau lumineux au sol qui perturbe moins la faune et la flore environnantes que l'éclairage circulaire des anciennes lanternes.

Bon à savoir

- Ces travaux de relanternage pourront engendrer des fermetures momentanées de rues et/ou la mise en place d'alternats de circulation.

- Il se peut que certains axes soient traités partiellement à l'issue de cette première phase de travaux. Ils seront traités prioritairement lors de la phase suivante.
- La lanterne led aura besoin de trois nuits de fonctionnement à 100 % avant de mettre en service la gradation de son éclairage.
- Dans les rues résidentielles et les lotissements, la lumière aura une teinte plus orangée que sur les moyens et grands axes alentours où elle sera plus blanche. La lumière plus orangée à moins d'impact sur la biodiversité.

Extinction de l'éclairage entre 1 et 5h

Cette extinction entre 1h et 5h, est remise en place dès le 23 mai 2025. Elle concerne seulement les zones qui n'ont pas encore été modernisées dans le cadre du plan lumière.

Respecter la nature

Pour lutter contre le gaspillage énergétique et la pollution lumineuse, les horaires des points d'éclairage de la commune ont été recalibrés.
L'éclairage a, sur les insectes nocturnes et pollinisateurs, des effets aussi néfastes que les pesticides. C'est ce qui explique que nous ne voyons plus de lucioles car leurs signaux lumineux sont dissipés par l'environnement éclairé, et leur communication est impactée car elles ne peuvent plus voir les signaux lumineux de leurs congénères.
Il en va de même pour les oiseaux migrateurs; les volatiles n'ayant plus accès au ciel étoilé perdent leurs repères de navigation. Les végétaux voient également leur croissance touchée par l'absence de repos nocturne provoquée par la chaleur des lumières artificielles.

Pessac a été la première commune de plus de 60 000 habitants à prendre cette décision d'éteindre l'éclairage public en 2017.

Sécurisation du domaine public

Pour assurer la sécurité des usagers de la voirie, le marquage au sol ainsi que les bordures et têtes d'îlots ont été refaits, et des dispositifs réfléchissants ont été installés. Une cinquantaine de panneaux ont également été positionnés à toutes les entrées de la ville afin de signaler l'absence d'éclairage public entre 1 et 5h du matin (ces horaires ont été choisis en raison du peu de circulation à ces heures). L'absence d'éclairage incite les utilisateurs à réduire leur vitesse et donc à être plus prudents. Autre point positif, les cambriolages n'ont pas augmenté (ceci dit, 90% d'entre eux sont perpétrés en plein jour). La vidéosurveillance, elle, continue de fonctionner même sans éclairage !

CONTACT

Accueil espaces

publics

Demandes sur le domaine public, les transports scolaires, les espaces verts, l'environnement, l'hygiène, la propreté et les déchets.

05 57 93 65 85
Courriel

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS